

1 Application des conditions générales

Les présentes conditions générales sont applicables dès la confirmation d'une prestation par le client.

2 Exécution des prestations

Nous accordons une importance primordiale à la bonne exécution des prestations qui nous sont confiées. Il se peut toutefois que nous ne puissions pas toujours respecter le programme prévu en raison des aléas du trafic, des conditions météorologiques ou encore d'événements imprévus. Nous recommandons par conséquent au client de prévoir des marges suffisantes dans l'établissement de son programme.

Nous nous réservons le droit d'annuler ou de différer des prestations qui devraient s'effectuer dans des conditions (p. ex. météo) ne permettant pas d'en garantir le bon déroulement. Une attention particulière sera vouée à la recherche de solutions.

En principe, les déplacements sont effectués avec les véhicules prévus dans l'offre. En cas de nécessité, nous nous réservons la possibilité d'utiliser d'autres véhicules, voire de mandater une autre entreprise.

Les prestations supplémentaires (détours, prolongation de l'horaire, arrêts non prévus initialement) sont en principe facturées en sus du montant convenu. Elles ne seront toutefois possibles que dans la mesure où la disponibilité du véhicule le permet et pour autant que les dispositions légales soient respectées (durée du travail et de conduite).

3 Disponibilités

Aucune garantie de disponibilité d'un autocar ne peut être donnée au moment de l'établissement de l'offre. En cas d'établissement de plusieurs offres pour des clients ayant prévu leur déplacement le même jour, la réservation est attribuée en principe au client ayant confirmé le premier.

4 Prix

Les prestations sont calculées sous forme de forfait global en fonction du type du véhicule et du nombre de personnes indiqué par le client. La TVA de 7,7% est comprise dans les prix. En cas de participation inférieure (p. ex. désistements), aucune réduction n'est en principe accordée.

Lorsque le parcours de retour se termine au-delà de l'heure prévue en raison d'un retard du client, chaque heure supplémentaire est facturée CHF 70.- entre 07h00 et 20h00 ou CHF 90.- entre 20h00 et 07h00.

5 Paiement

Les factures sont payables dans les 30 jours. Des frais peuvent être exigés en cas de retard important.

6 Frais d'annulation

En cas d'annulation d'une prestation commandée, un montant de CHF 50.- est facturé dans tous les cas pour couvrir les frais administratifs.

En plus de ce montant, les frais suivants sont perçus:

- 16 - 8 jours avant le voyage:	30% du prix total
- 7 - 2 jours avant le voyage:	50% du prix total
- la veille du voyage:	80% du prix total
- le jour même + non-présentation	100% du prix total.

En outre, les billets de spectacle ou les entrées aux parcs à thème ne sont pas remboursables.

A ces montants peuvent s'ajouter des prestations complémentaires non remboursées à l'entreprise.

7 Annulation par l'entreprise

Si la prestation ne peut pas avoir lieu pour des raisons de force majeure, notre participation correspond à la non-perception du prix convenu. Aucune indemnité n'est versée à titre de dédommagement.

8 Adaptation des prix

Nos prix sont calculés avec soin. En cas d'augmentation imprévue du prix du carburant, des taxes ou d'autres frais, nous nous réservons le droit d'adapter nos prix jusqu'à concurrence de 15% au maximum du prix confirmé. Au cas où l'augmentation dépasserait 10%, nous nous efforcerions de rechercher une solution satisfaisante pour les deux parties.

9 Comportement des voyageurs

Les voyages en car ou minibus nécessitent de la part de chaque participant un comportement correct et social. La consommation abusive d'alcool, la consommation de drogue ainsi qu'une attitude agressive ou violente ne sont pas tolérées. Le non-respect de ces règles peut entraîner l'exclusion immédiate du participant sans dédommagement aucun.

Les adultes accompagnant des mineurs sont responsables de leur surveillance et de maintenir l'ordre et la sécurité à l'intérieur de l'autocar.

Nous nous réservons le droit de ne pas transporter les personnes dont le comportement ou l'état physique ou mental pourrait nuire au bon déroulement du voyage.

Chaque passager doit être dans un état de santé lui permettant d'effectuer le voyage. Il doit notamment être à même de monter et descendre du véhicule sans aide particulière et pouvoir rester assis pendant la durée du voyage. Nous ne pouvons

répondre de dommages subis par un passager qui seraient la conséquence de son état.

Les passagers ou, le cas échéant l'organisateur du voyage, sont responsables des déprédations occasionnées au véhicule.

10 Bagages à main, affaires personnelles

Chaque bagage doit être identifié au nom de son propriétaire. Les passagers sont personnellement responsables de leurs bagages à main et objets personnels pendant toute la durée du voyage. Nous déclinons toute responsabilité en cas de perte, vol, dommage, d'oubli ou encore de détérioration des bagages ou objets à l'intérieur de l'habitacle ou des soutes. Aucune responsabilité n'est assumée en outre pour les marchandises transportées illégalement. Il est recommandé aux passagers de s'assurer que l'assurance-ménage couvre les effets personnels et les bagages.

11 Responsabilité

Les passagers sont couverts par notre assurance responsabilité civile. Aucune responsabilité n'est assumée en dehors de l'autocar. Durant la marche de l'autocar, les passagers resteront assis et correctement attachés.

Notre responsabilité est exclue lorsque la non-exécution, l'exécution incomplète du contrat ou des dommages aux personnes ou aux choses sont dus à des circonstances non imputables à l'entreprise.

12 Fumée

Nous remercions les personnes qui fument de bien vouloir s'abstenir de fumer dans l'autocar. La même règle s'applique aux cigarettes électroniques.

13 Formalités douanières

En cas de déplacement à l'étranger, nous déclinons toute responsabilité envers les passagers dépourvus d'une carte d'identité, d'un passeport ou d'un visa, ou munis de documents non valables.

14 Animaux

Les animaux ne sont pas admis.

15 Réclamations

Les éventuelles réclamations sont à présenter par écrit dans les 7 jours. Seules les réclamations préalablement annoncées au chauffeur ou au guide seront prises en considération.

16 For juridique

Le for est Payerne.